

Conseil municipal du 5 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle du conseil de l'arrondissement de La Baie, 422, rue Victoria, le 5 mars 2018.

PRÉSENTS : Mme Josée Néron, mairesse ainsi que tous les autres membres du conseil, sauf ceux dont les noms apparaissent à la rubrique « Absents ».

ABSENTS; MM. Simon-Olivier Côté et Marc Bouchard

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 19 h 00, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du conseil municipal du 5 février 2018;
 - 3.2 Séance extraordinaire du conseil municipal du 21 février 2018;
4. **COMMISSIONS PERMANENTES**
 - 4.1 Commission des travaux publics, immeubles et génie – procès-verbal du 14 décembre 2017;
 - 4.2 Commission du développement durable et de l'environnement – procès-verbal du 14 décembre 2017;
 - 4.3 Commission du développement durable et de l'environnement – procès-verbal du 11 janvier 2018;
 - 4.4 Commission du développement durable et de l'environnement – procès-verbal du 8 février 2018;
 - 4.5 Commission de la sécurité publique et incendie – procès-verbal du 31 janvier 2018;
 - 4.6 Commission de la sécurité publique et incendie – procès-verbal du 7 février 2018;
 - 4.7 Comité consultatif d'urbanisme de Saguenay – procès-verbal du 20 février 2018;
 - 4.8 Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme – Procès-verbal du 20 février 2018;

5. AVIS DE MOTION

- 5.1** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-138, ARP-139 et ARP-140) ;
- 5.1.1** Avis de motion;
- 5.1.2** Adoption du 1^{er} projet;
- 5.2** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 29800, rue Émile-Grouard à Chicoutimi (ARS-1074), zone 71740, avenue du Port à La Baie (ARS-1075), zone 25690, lot 5 988 407, rue Solange à Chicoutimi (ARS 1084));
- 5.2.1** Avis de motion;
- 5.2.2** Adoption du 1^{er} projet;
- 5.3** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-1081 – PIIA du Boise Panoramique);
- 5.3.1** Avis de motion;
- 5.3.2** Adoption du 1^{er} projet;
- 5.4** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-26 constituant un comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay (ARS-1089);
- 5.5** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-41 constituant le comité consultatif agricole de la Ville de Saguenay (ARS-1090);
- 5.6** Projet de règlement ayant pour objet de fixer les tarifs d'électricité chargés aux usagers du service de l'électricité de la Ville de Saguenay et d'abroger le règlement numéro VS-R-2017-42;
- 5.7** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles;
- 5.8** Projet de règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2012-108 ayant pour objet d'adopter un programme d'aide financière à la restauration de bâtiments patrimoniaux et d'abroger le règlement numéro VS-R-2012-45 (20156-02-003);
- 5.9** Projet de règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2012-36 ayant pour objet de décréter un emprunt de 1 900 000 \$ pour un programme d'aide financière à la restauration des bâtiments patrimoniaux (20156-02-003);

6. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 6.1** Règlement numéro VS-RU-2018-21 ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro VS-R-2012-9 de la Ville de Saguenay pour modifier une exigence réglementaire (ARS-1080);
- 6.1.1** Consultation publique;
- 6.1.2** Adoption de règlement;
- 6.2** Règlement numéro VS-R-2018-22 concernant la gestion contractuelle de la Ville de Saguenay;
- 6.3** Règlement numéro VS-R-2018-23 modifiant le règlement numéro VS-R-2006-17 ayant pour objet la protection et la mise en valeur du patrimoine religieux à Ville de Saguenay;
- 6.4** Règlement numéro VS-R-2018-24 ayant pour objet d'abroger le règlement numéro VS-R-2016-102 décrétant un emprunt de 1 750 000 \$ pour l'exercice financier 2016 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013 relatif aux nouvelles modalités de remboursement de TVQ;
- 6.5** Règlement numéro VS-R-2018-25 ayant pour objet de décréter des travaux permanents reliés à l'exploitation d'Hydro-Jonquière, d'alimentation en électricité, d'aménagement de parcs ou de berges, de traitement des eaux, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de terrains ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux permanents et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt 1 890 000 \$;

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 7.1** Budget de recherche et de soutien des conseillers pour l'année 2017 – Dépôt;
- 7.2** Liste des paiements au 21 décembre 2017;
- 7.3** Création d'une commission pour tenir une assemblée publique pour le règlement adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay;
- 7.4** Programme Rénovation Québec « Phase XI » - Demande de la Ville de Saguenay à la Société d'habitation du Québec pour une bonification de l'enveloppe budgétaire et abrogation de la résolution VS-CM-2017-170;
- 7.5** Décret de travaux – Règlements d'emprunt;
- 7.5.1** Règlement VS-R-2017-142;
- 7.5.2** Règlement VS-R-2018-10;
- 7.5.3** Règlement VS-R-2014-46 – Modification de la résolution;

Conseil municipal du 5 mars 2018

- 7.5.4 Règlement VS-R-2017-43 – Modification de la résolution;
- 7.6 Comités et commissions - nominations :
 - 7.6.1 Mise sur pied d'un comité du logement social;
 - 7.6.2 Société de gestion de la zone portuaire de Chicoutimi Inc. – Nomination de représentants de la Ville au Conseil d'administration de l'organisme;
 - 7.6.3 Nomination d'un élu comme ambassadeur des saines habitudes de vie;
 - 7.6.4 Environnement et développement durable;
 - 7.6.5 Nomination Commission des Travaux publics, Immeubles et Équipements motorisés et modification de la résolution VS-CM-2017-335;
- 7.7 Demande d'autorisation à la CPTAQ;
 - 7.7.1 Succession Marie-Anne Saint-Gelais;
 - 7.7.2 Madame Monique Néron;
 - 7.7.3 Monsieur Germain Tremblay;
- 7.8 Modification du règlement VS-R-2018-10;

8. **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 3 avril 2018 dans la salle Pierrette-Gaudreault de l'arrondissement de Jonquière, 4160, rue du Vieux-Pont, à 19h.

9. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

AVIS DE CONVOCATION

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 1^{er} mars 2018.

Conseil municipal du 5 mars 2018

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2018-63

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Julie Dufour

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec les ajouts suivants :

- Au point 7.6 :
 - 7.6.6 Association des gens d'affaires de Kénogami – nomination;
 - 7.6.7 Association des gens d'affaires de Jonquière – nomination;
 - 7.6.8 Association des gens d'affaires d'Arvida – nomination;
 - 7.6.9 Carrefour Action municipale et famille – nomination;
 - 7.6.10 Centre alternatif de développement urbain de Saguenay (CADUS) – Nomination;
 - 7.6.11 Comité Centre-ville La Baie – Nomination;
 - 7.6.12 Comité de Bassin de la Rivière Shipshaw – Nomination;
 - 7.6.13 Fonds d'appui au rayonnement des régions – Nomination;
 - 7.6.14 Comité d'aide au Pavillon sportif de l'UQAC – Nomination;
 - 7.6.15 Comité des algues bleues – Nomination;
 - 7.6.16 Organisme du Bassin versant du Saguenay (OBV) – Nomination;
 - 7.6.17 Table de concertation et Promotion prévention de Chicoutimi – Nomination;
- 7.9 Solidarité envers les immigrants originaires de l'Afrique Subsaharienne victimes de pratiques esclavagistes en Libye – Appui à la Ville de Montréal;
- 7.10 Demande au Ministère des Transports du Québec – étude socio-économique – construction d'un nouveau pont;

Adoptée à l'unanimité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR;

Une période de questions a été tenue.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2018;

VS-CM-2018-64

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 février 2018 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

**3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FÉVRIER 2018;**

VS-CM-2018-65

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Kevin Armstrong

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 février 2018 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

4. COMMISSIONS PERMANENTES

**4.1 COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET
GÉNIE – PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2017;**

VS-CM-2018-66

Proposé par Éric Simard
Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 14 décembre 2017 par la Commission des travaux publics, immeuble et Génie de la Ville de Saguenay, avec la modification suivante :

Ajouter à la section des présents « M. Michel Potvin ».

Adoptée à l'unanimité.

**4.2 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE
L'ENVIRONNEMENT – PROCÈS-VERBAL DU 14
DÉCEMBRE 2017;**

VS-CM-2018-67

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Éric Simard

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 14 décembre 2017 par la Commission des travaux publics, immeuble et Génie de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**4.3 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE
L'ENVIRONNEMENT – PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER
2018;**

VS-CM-2018-68

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Éric Simard

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 11 janvier 2018 par la Commission du développement durable et de l'environnement de la Ville de

Conseil municipal du 5 mars 2018

Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.4 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT – PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2018;;

VS-CM-2018-69

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Éric Simard

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 8 février 2018 par la Commission du développement durable et de l'environnement de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.5 COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE – PROCÈS-VERBAL DU 31 JANVIER 2018;

VS-CM-2018-70

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Martin Harvey

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 31 janvier 2018 par la Commission de sécurité publique et incendie de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.6 COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE – PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2018;

VS-CM-2018-71

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Martin Harvey

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 7 février 2018 par la Commission de sécurité publique et incendie de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.7 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAGUENAY – PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2018;

VS-CM-2018-72

Proposé par Éric Simard
Appuyé par Kevin Armstrong

QUE ce conseil approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 20 février 2018 par la Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay, dont copie a été remise à chacun des membres du conseil, adopte les recommandations numéros VS-CCU-2018-1 à VS-CCU-2018-9 inclusivement, qui deviennent des

Conseil municipal du 5 mars 2018

résolutions de ce conseil et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

Adoptée à l'unanimité.

4.8 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU GÉNIE ET DE L'URBANISME – PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2018;

VS-CM-2018-73

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Michel Thiffault

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 20 février 2018 par la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

5. AVIS DE MOTION;

5.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012- 2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-138, ARP-139 ET ARP-140) ;

5.1.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Michel Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-138, ARP-139 et ARP-140);

5.1.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2018-74

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Michel Thiffault

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-138, ARP-139 et ARP-140) tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 29800, RUE ÉMILE-GROUARD À CHICOUTIMI (ARS-1074), ZONE 71740, AVENUE DU PORT À LA BAIE (ARS-1075), ZONE 25690, LOT 5 988 407, RUE SOLANGE À CHICOUTIMI (ARS 1084));

5.2.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Marc Pettersen donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 29800, rue Émile-Grouard à Chicoutimi (ARS-1074), zone 71740, avenue du Port à La Baie (ARS-1075), zone 25690, lot 5 988 407, rue Solange à Chicoutimi (ARS 1084));

**5.2.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT
VS-CM-2018-75**

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 29800, rue Émile-Grouard à Chicoutimi (ARS-1074), zone 71740, avenue du Port à La Baie (ARS-1075), zone 25690, lot 5 988 407, rue Solange à Chicoutimi (ARS 1084) tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO VS-RU-2013-115 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARS-1081 – PIA DU BOISE PANORAMIQUE);

5.3.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Marc Pettersen donne avis qu'à une séance

Conseil municipal du 5 mars 2018

subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-1081 – PIIA du Boise Panoramique).

5.3.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2018-76

Proposé par Jean-Marc Crevier

Appuyé par Marc Pettersen

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (PIIA du Boisé Panoramique), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

QUE l'assemblée publique aura lieu le 20 mars 2018, à 19h dans la salle des délibérations du conseil située au 201, rue Racine Est à Chicoutimi;

ET QUE la greffière donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

5.4 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-2002-26 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARS-1089);

Le conseiller Jonathan Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-26 constituant un comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay (ARS-1089);

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

5.5 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-2002-41 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARS-1090);

Le conseiller Jonathan Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-41 constituant le comité consultatif agricole de la Ville de Saguenay (ARS-1090);

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

5.6 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ CHARGÉS AUX USAGERS DU SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE LA VILLE DE SAGUENAY ET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2017-42;

La conseillère Julie Dufour donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de fixer les tarifs d'électricité chargés aux usagers du service de l'électricité de la Ville de Saguenay et d'abroger le règlement numéro VS-R-2017-42;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

5.7 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES;

Le conseiller Éric Simard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

5.8 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2012-108 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION DE BÂTIMENTS PATRIMONIAUX ET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2012-45 (20156-02-003);

Le conseiller Jonathan Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2012-108 ayant pour objet d'adopter un programme d'aide financière à la restauration de bâtiments patrimoniaux et d'abroger le règlement numéro VS-R-2012-45 (20156-02-003);

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

5.9 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2012-36 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT DE 1 900 000 \$ POUR UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX (20156-02-003);

Le conseiller Jonathan Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2012-36 ayant pour objet de décréter un emprunt de 1 900 000 \$ pour un programme d'aide financière à la restauration des bâtiments patrimoniaux (20156-02-003);

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

6. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-21 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO VS-R-2012-9 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR MODIFIER UNE EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE (ARS-1080);

6.1.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro VS-R-2012-9 de la Ville de Saguenay pour modifier une exigence réglementaire (ARS-1080).

Le conseiller Raynald Simard explique sommairement l'effet de ce projet de règlement et mentionne la tenue de la consultation publique.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

6.1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2018-77

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé Brigitte Bergeron

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Conseil municipal du 5 mars 2018

numéro VS-R-2012-9 de la Ville de Saguenay pour modifier une exigence réglementaire (ARS-1080), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-21 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-22 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE SAGUENAY;

VS-CM-2018-78

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Raynald Simard

QUE le règlement concernant la gestion contractuelle de la Ville de Saguenay soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-22 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2006-17 AYANT POUR OBJET LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX À VILLE DE SAGUENAY;

VS-CM-2018-79

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Michel Potvin

CONSIDÉRANT que le règlement vise à retirer le statut patrimonial de l'ancienne église Notre-Dame-de-Grâce;

CONSIDÉRANT qu'un avis spécial ainsi que l'avis de motion ont été notifiés le 7 décembre 2017, à tous les propriétaires d'un immeuble situé dans le site patrimonial, tel que le prévoit l'article 129 de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique a eu lieu le 20 février 2018 afin de permettre à tous les propriétaires d'un immeuble situé dans le site patrimonial de faire des représentations, tel que requis par la loi;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2006-17 ayant pour objet la protection et la mise en valeur du patrimoine religieux de la Ville de Saguenay soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-23 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-24 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-102 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 750 000 \$ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 11 DU CHAPITRE 30 DES LOIS DE 2013 RELATIF AUX NOUVELLES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE TVQ;

VS-CM-2018-80

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Kevin Armstrong

QUE le règlement ayant pour objet d'abroger le règlement numéro VS-R-2016-102 décrétant un emprunt de 1 750 000 \$ pour l'exercice financier 2016 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013 relatif aux nouvelles modalités de remboursement de TVQ soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-24 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.5 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-25 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX PERMANENTS RELIÉS À L'EXPLOITATION D'HYDRO-JONQUIÈRE, D'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ, D'AMÉNAGEMENT DE PARCS OU DE BERGES, DE TRAITEMENT DES EAUX, D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE PISTES CYCLABLES, DE CONDUITS SOUTERRAINS, DE PAVAGE, DE CHÂÎNES DE RUE, DE TROTTOIRS, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION ROUTIÈRE ET L'ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION DE TERRAINS OU DE SERVITUDES REQUIS POUR L'EXÉCUTION DE CES TRAVAUX PERMANENTS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT 1 890 000 \$;

VS-CM-2018-81

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE le règlement ayant pour objet de décréter des travaux permanents reliés

Conseil municipal du 5 mars 2018

à l'exploitation d'Hydro-Jonquière, d'alimentation en électricité, d'aménagement de parcs ou de berges, de traitement des eaux, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de terrains ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux permanents et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt 1 890 000 \$, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-25 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

7.1 BUDGET DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS POUR L'ANNÉE 2017 – DÉPÔT;

VS-CM-2018-82

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste des remboursements autorisés du budget de recherche et de soutien des conseillers pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

7.2 LISTE DES PAIEMENTS AU 21 DÉCEMBRE 2017;

Madame la Mairesse, Josée Néron, déclare la nature de son intérêt dans la partie du dossier suivant qui concernant l'entreprise PPI et s'abstient de tout délibération et de tout vote.

VS-CM-2018-83

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT l'analyse par la Commission des finances de la Ville de Saguenay de la liste des paiements pour la période du 1^{er} septembre au 21 décembre 2017;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte la liste des paiements, pour la période du 1^{er} septembre au 21 septembre 2017 au montant de 158 060 256,07 \$.

Adoptée à l'unanimité

7.3 CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR TENIR UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LE RÈGLEMENT ADOPTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE REMPLACEMENT DE LA VILLE DE SAGUENAY;

Conseil municipal du 5 mars 2018

VS-CM-2018-84

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté le 15 janvier 2018 un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay (17104-01-014);

CONSIDÉRANT que l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule qu'une consultation publique doit être tenue avant l'adoption du règlement par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil et formée des membres que celui-ci désigne, présidée par la mairesse ou par un autre membre de la Commission désigné par la mairesse;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay crée la Commission qui aura pour mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay (17104-01-014);

QUE les membres de cette Commission soit les mêmes que les membres de la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay;

QUE la Mairesse désigne le conseiller municipal, M. Simon-Olivier Côté pour présider la Commission;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

7.4 PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC « PHASE XI » - DEMANDE DE LA VILLE DE SAGUENAY À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POUR UNE BONIFICATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION VS-CM-2017-170;

VS-CM-2018-85

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Brigitte Bergeron

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay participe à la «phase X1» du programme Rénovation Québec avec une enveloppe totale de 2 564 000 \$ sur la base d'une participation égale Ville, Société d'habitation du Québec (SHQ), règlement d'emprunt VS-R-2017-99;

CONSIDÉRANT la résolution VS-CM-2017-170 qui précisait la volonté de la Ville de Saguenay de participer au programme Rénovation Québec pour un montant de 1 500 000 \$ portant l'enveloppe totale du programme à 3 000 000 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de la Société d'habitation du Québec de bonifier

Conseil municipal du 5 mars 2018

l'enveloppe budgétaire du programme Rénovation Québec pour un montant total de 3 000 000 \$ et qu'elle propose son soutien pour une demande de budget supplémentaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saguenay de rattraper les dossiers accumulés suite à l'interruption du programme pendant 3 ans;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay abroge la résolution VS-CM-2017-170 à toutes fins que de droit et confirme sa volonté à la SHQ d'augmenter sa participation au programme Rénovation Québec jusqu'à un montant maximal de 2 000 000 \$, sur le principe d'une participation égale Ville de Saguenay et SHQ.

ET QUE Mme la mairesse ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière ou en cas d'absence l'assistant-greffier soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relative au programme Rénovation Québec.

Adoptée à l'unanimité

7.5 DÉCRET DE TRAVAUX – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT;

7.5.1 RÈGLEMENT VS-R-2017-142;

VS-CM-2018-86

Proposé par Michel Tremblay

Appuyé par Michel Potvin

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2017-142 est la principale source de financement pour voir à la réalisation de ces travaux.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay décrète les travaux suivants au règlement d'emprunt VS-R-2017-142:

Fiche	Description	Montant
300-00032	Glissières de sécurité	47 619 \$
300-00035	Rénovation et remplacement d'équipements usines d'eau potable	119 048 \$
300-00037	Remplacement d'équipements, traitement eaux usées	119 048 \$
300-00040	Programme maladie des arbres	190 476 \$
300-00046	Diverses interventions, amélioration sécurité routière	333 333 \$
300-00047	Équipements d'aqueduc et d'égout, mise à niveau	333 333 \$
300-00051	Plantation, aménagement et essouchage	38 095 \$
300-00054	Trottoir boulevard Sainte-Geneviève	70 952 \$
300-00060	Abattage, émondage, essouchage d'arbres	285 714 \$
300-00065	Aménagement paysager, arrondissement de Jonquière	95 238 \$
300-00069	Travaux de débroussaillage	23 810 \$
300-00070	Carrés de sable dans les parcs, mise aux normes	47 619 \$
300-00071	Construction et réfection de bordures et trottoirs	476 190 \$
300-00075	Construction trottoir et piste cyclable, chemin de la Réserve	190 476 \$
300-00076	Excavation de fossés	214 286 \$
300-00077	Mise à niveau, pistes cyclables	190 476 \$

Conseil municipal du 5 mars 2018

550-00001	Divers projets, Hydro-Jonquière	476 190 \$
650-00008	Parcs, espaces verts et mobilier urbain, arr. de Chicoutimi	147 619 \$
650-00012	Réseau cyclable, réfection et aménagement, arr. de Jonquière	61 429 \$
650-00013	Parcs, espaces verts et mobilier urbain, arrondissement de Jonquière	95 238 \$
650-00016	Parcs, espaces verts et mobilier urbain, arrondissement de La Baie	63 810 \$
650-00028	Aménagement près de la piste cyclable, arrondissement de La Baie	33 333 \$
650-00042	Aménagement parc Saint-Laurent	95 238 \$
650-00072	Aménagement parc Multiservice, secteur Shipshaw	142 857 \$
650-00083	Aménagement parc Trefflé-Gauthier	142 857 \$
650-00084	Aménagement parc Saint-Philippe	190 476 \$
650-00085	Aménagement parc Saint-Jacques, terrain de tennis	238 095 \$
650-00088	Aménagement parc linéaire Traverse du Coteau	47 619 \$
650-00108	Réfection piste cyclable La Baie, mur de gabions	190 476 \$
650-00111	Intersection Barrette/Saint-Paul, traverse piétonne	138 095 \$
650-00112	Boulevard du Saguenay Est, traverse piétonne	90 476 \$
650-00114	Aménagement parc chemin des Villas	47 619 \$
650-00115	Aménagement parc des Copains	66 667 \$
650-00116	Aménagement parc Rosaire-Gauthier	47 619 \$
650-00117	Réfection parc Jean-Béliveau	142 857 \$
650-00118	Aménagement skate parc, arrondissement de Chicoutimi	57 143 \$
650-00120	Aménagement parc Paul-Roger Cantin	47 619 \$
650-00121	Aménagement parc l'Orée-des-Champs	76 190 \$
TOTAL		5 415 235 \$

S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent décret est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette dernière, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

Adoptée à l'unanimité

7.5.2 RÈGLEMENT VS-R-2018-10;

VS-CM-2018-87

Proposé par Kevin Armstrong

Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2018-10 est la principale source de financement pour voir à la réalisation de ces travaux.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay décrète les travaux suivants au règlement VS-R-2018-10 :

# Item PTI	Description	Montant
810-00006	Programme d'amélioration et maintien des conditions santé/sécurité	50 000 \$
810-00006	Programme de mise en conformité	50 000 \$

Conseil municipal du 5 mars 2018

810-00006	Programme de rénovation des toitures	275 000 \$
810-00006	Programme de rénovation de l'enveloppe, des ouvertures et des accès	493 000 \$
810-00006	Programme d'amélioration fonctionnement général	115 000 \$
810-00006	Programme de rénovation et de maintien de la mécanique et équipements	255 000 \$
810-00006	Programme de rénovation et de maintien de l'électricité	288 000 \$
810-00006	Programme de rénovation et d'amélioration des assises et de l'ossature	120 000 \$
810-00006	Programme de remplacement, d'acquisition et de réparation d'outils et de soutien aux opérations	5 000 \$
810-00006	Programme de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public	80 000 \$
810-00006	Programme de rénovation et d'amélioration des parcs, sites et équipements sportifs	75 000 \$
810-00006	Programme d'acquisition et de démolition d'immeubles	10 000 \$
810-00006	Programme d'amélioration de la performance énergétique	50 000 \$

# Item PTI	Description	Montant
810-00006	Programme d'amélioration et de maintien des équipements pétroliers à haut risque	30 000 \$
810-00006	Rejointement de la maçonnerie, bureau d'arrondissement de Jonquière	100 000 \$
810-00006	Travaux rénovation Centre communautaire Saint-Antoine	90 000 \$
810-00006	Travaux de rénovation, Foyer des loisirs	204 000 \$
810-00006	Travaux de rénovation et mise aux normes, Hôtel de ville de Saguenay	360 000 \$
810-00006	Travaux de rénovation, Moulin Riverin	140 000 \$
	TOTAL	2 790 000 \$

S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent décret est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette dernière, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

Adoptée à l'unanimité

7.5.3 RÈGLEMENT VS-R-2014-46 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION;

VS-CM-2018-88

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2014-46 démontre une disponibilité financière suite à la réalisation des travaux déjà prévus.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CM-2014-169 de la façon suivante :

Conseil municipal du 5 mars 2018

CHANGER :

	Montant initial	Nouveau montant
Travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc	4 000 000 \$	3 050 000 \$

ET AJOUTER :

Réfection de la rue Colbert (entre Sir-Wilfrid-Laurier et Saint-Hubert, arrondissement de Jonquière)		400 000 \$
Réfection piste cyclable La Baie, mur de gabions		400 000 \$

S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent décret est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette dernière, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

Adoptée à l'unanimité

7.5.4 RÈGLEMENT VS-R-2017-43 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION;;

VS-CM-2018-89

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Brigitte Bergeron

CONSIDÉRANT l'existence de la résolution VS-CM-2017-151;

CONSIDÉRANT une disponibilité budgétaire identifiée au règlement d'emprunt VS-R-2017-43.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CM-2017-151 de la façon suivante :

CHANGER :

	Montant initial	Nouveau montant
Travaux municipaux et contingences	1 500 000 \$	1 300 000 \$

ET AJOUTER :

Bouclage d'aqueduc et réfection d'égout, rue La Fontaine		200 000 \$
--	--	------------

S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent décret est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette dernière, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

Adoptée à l'unanimité

7.6 COMITÉS ET COMMISSIONS - NOMINATIONS ;

7.6.1 MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DU LOGEMENT SOCIAL;

VS-CM-2018-90

Proposé par Éric Simard
Appuyé par Michel Potvin

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à mettre sur pied un comité du logement social sur lequel sera désigné les représentants de la communauté accompagnés des élus de chacun des arrondissements, soit Mme Brigitte Bergeron pour l'arrondissement de Chicoutimi, M. Raynald Simard pour l'arrondissement de La Baie et Mme Julie Dufour pour l'arrondissement de Jonquière.

Adoptée à l'unanimité

7.6.2 SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA ZONE PORTUAIRE DE CHICOUTIMI INC. – NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME;

VS-CM-2018-91

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Michel Potvin

CONSIDÉRANT que la Société de gestion de la Zone portuaire de Chicoutimi gère, exploite, opère, administre, fait la promotion et l'animation de plusieurs sites appartenant à Ville de Saguenay ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des élus municipaux de Ville de Saguenay comme administrateurs et membres du comité exécutif de la Société de gestion de la Zone portuaire de Chicoutimi ;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de la Société de gestion sont d'accord avec le principe ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée générale des membres de la Société de gestion sera convoquée afin de voter une modification de leurs règlements généraux pour prévoir la nomination de deux élus municipaux de Ville de Saguenay au conseil d'administration et au comité exécutif ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay nomme, monsieur Simon-Olivier Côté et monsieur Marc Bouchard pour agir titre d'administrateurs et de membres du comité exécutif de la Société de gestion de la Zone portuaire de Chicoutimi une fois leurs règlements modifiés en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

7.6.3 NOMINATION D'UN ÉLU COMME AMBASSADEUR DES SAINES HABITUDES DE VIE;

VS-CM-2018-92

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean-Marc Crevier

CONSIDÉRANT la lettre envoyée au cabinet de la mairesse datée du 12 décembre 2017 dans laquelle la table intersectorielle régionale des saines habitudes de vie demande à la Ville de Saguenay de nommer un ou des élus comme ambassadeur des saines habitudes de vie pour la Ville de Saguenay;

Conseil municipal du 5 mars 2018

CONSIDÉRANT que le sujet a été discuté lors de la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social et que Mme Brigitte Bergeron, présidente de la commission a fait part de son intérêt;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte de désigner Mme Brigitte Bergeron, conseillère municipale et présidente de la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social de la Ville de Saguenay en tant qu'ambassadrice des saines habitudes de vie pour la Ville de Saguenay sur la Table intersectorielle régionale des saines habitudes de vie.

Adoptée à l'unanimité

7.6.4 ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE;

VS-CM-2018-93

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de M. Michel Thiffault, conseiller municipal à la Commission de l'environnement et du développement durable.

Adoptée à l'unanimité

7.6.5 NOMINATION COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS ET MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CM-2017-335;

VS-CM-2018-94

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean-Marc Crevier

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté la résolution VS-CM-2017-335 lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de modifier le nom d'une commission et de procéder à la nomination d'un nouveau membre à ladite commission;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CM-2017-335 de manière à remplacer le nom de la commission « Travaux publics, Immeubles et Génie » par « Travaux publics, Immeubles et Équipements motorisés ».

ET QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de M. Raynald Simard, conseiller municipal à la Commission des Travaux publics, Immeubles et Équipements motorisés.

Adoptée à l'unanimité

7.6.6 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE KÉNOGAMI - NOMINATION;

Conseil municipal du 5 mars 2018

VS-CM-2018-94

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de M. Michel Thiffault, conseiller municipal à l'Association des gens d'affaires de Kénogami.

Adoptée à l'unanimité

7.6.7 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE JONQUIÈRE - NOMINATION;

VS-CM-2018-95

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de M. Jonathan Tremblay et M. Michel Thiffault, conseillers municipaux à l'Association des gens d'affaires de Jonquière.

Adoptée à l'unanimité

7.6.8 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES D'ARVIDA - NOMINATION;

VS-CM-2018-96

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de M. Carl Dufour et M. Jean-Marc Crevier, conseillers municipaux à l'Association des gens d'affaires d'Arvida.

Adoptée à l'unanimité

7.6.9 CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – NOMINATION;

VS-CM-2018-97

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de Mme Brigitte Bergeron, conseillère municipale au Carrefour Action municipale et famille.

Adoptée à l'unanimité

7.6.10 CENTRE ALTERNATIF DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DE SAGUENAY (CADUS) - NOMINATION;

VS-CM-2018-98

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal au Centre alternatif de développement urbain de

Conseil municipal du 5 mars 2018

Saguenay (CADUS).

Adoptée à l'unanimité

7.6.11 COMITÉ CENTRE-VILLE LA BAIE – NOMINATION;

VS-CM-2018-99

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de M. Éric Simard, conseiller municipal au Comité Centre-ville La Baie.

Adoptée à l'unanimité

7.6.12 COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE SHIPSHAW – NOMINATION;

VS-CM-2018-100

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de Mme Julie Dufour, conseillère municipale au Comité de bassin de la Rivière Shipshaw.

Adoptée à l'unanimité

7.6.13 FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS - NOMINATION;

VS-CM-2018-101

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de Mme Josée Néron au Fonds d'appui au rayonnement des régions et de M. Michel Potvin comme substitut.

Adoptée à l'unanimité

7.6.14 COMITÉ D'AIDE AU PAVILLON SPORTIF DE L'UQAC - NOMINATION;

VS-CM-2018-102

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de M. Michel Thiffault, conseiller municipal au Comité d'aide au Pavillon sportif de l'UQAC.

Adoptée à l'unanimité

7.6.15 COMITÉ DES ALGUES BLEUES - NOMINATION;

VS-CM-2018-103

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean-Marc Crevier

Conseil municipal du 5 mars 2018

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de M. Kevin Armstrong, conseiller municipal au Comité des algues bleues.

Adoptée à l'unanimité

7.6.16 ORGANISME DU BASSIN VERSANT DU SAGUENAY (OBV) - NOMINATION;

VS-CM-2018-104

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de M. Jonathan Tremblay, conseiller municipal à l'Organisme du Bassin versant du Saguenay (OBV).

Adoptée à l'unanimité

7.6.17 TABLE DE CONCERTATION ET PROMOTION PRÉVENTION DE CHICOUTIMI – NOMINATION;

VS-CM-2018-105

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de Mme Brigitte Bergeron, conseillère municipale à la Table de concertation et Promotion Prévention de Chicoutimi.

Adoptée à l'unanimité

7.7 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ;

7.7.1 SUCCESSION MARIE-ANNE SAINT-GELAIS;

VS-CM-2018-106

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Julie Dufour

CONSIDÉRANT que Me Josée Noël, notaire, 208-138, rue Price-Ouest, Chicoutimi, G7J 1G8, sollicite pour la succession de Marie-Anne Saint-Gelais (M. Jacques Grenon, 3719, chemin de l'Église, Laterrière, G7N 0A9), une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre :

- L'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 4 406 829 du cadastre du Québec soit une superficie d'environ 3 409 mètres carrés;
- Le lotissement des lots 4 406 342, 4 406 832 et la partie aliénée du lot 4 406 829 (superficie d'environ 3 409 mètres carrés) pour former le futur lot 6 118 793.

CONSIDÉRANT que l'aliénation et le lotissement de la partie du lot 4 406 829 serviront à agrandir le terrain adjacent et à régulariser une situation existante, soit l'empiètement de bâtiments ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay;

Conseil municipal du 5 mars 2018

CONSIDÉRANT que l'usage du futur des lots sera de nature agricole;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de Me Josée Noël, notaire, 208-138, rue Price-Ouest, Chicoutimi, G7J 1G8 qui sollicite pour la succession de Marie-Anne Saint-Gelais (M. Jacques Grenon, 3719, chemin de l'Église, Laterrière, G7N 0A9, une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre :

- L'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 4 406 829 du cadastre du Québec soit une superficie d'environ 3 409 mètres carrés;
- Le lotissement des lots 4 406 342, 4 406 832 et la partie aliénée du lot 4 406 829 (superficie d'environ 3 409 mètres carrés) pour former le futur lot 6 118 793.

Adoptée à l'unanimité

7.7.2 MADAME MONIQUE NÉRON;

VS-CM-2018-107

Proposé par Jonathan Tremblay

Appuyé par Julie Dufour

CONSIDÉRANT que Madame Monique Néron, 3131, chemin Saint-Abel, Jonquière (Québec) G7X 7V3, sollicite pour La Ferme Robel une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre l'aliénation et le lotissement des lots 4 549 953 (d'une superficie d'environ 9,2 ha) et 4 549 830 (d'une superficie d'environ 17,6 ha) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que les lots concernés par la demande sont contigus aux propriétés de La Ferme Robel ;

CONSIDÉRANT que les lots concernés serviront à l'expansion des activités agricoles de la ferme;

CONSIDÉRANT que la demande est située dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'ajout d'usage non agricole;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de Madame Monique Néron, 3131, chemin Saint-Abel, Jonquière (Québec) G7X 7V3 qui sollicite pour La Ferme Robel une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre l'aliénation et le lotissement des lots 4 549 953 (d'une superficie d'environ 9,2 ha) et 4 549 830 (d'une superficie d'environ 17,6 ha) du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

7.7.3 MONSIEUR GERMAIN TREMBLAY;

VS-CM-2018-108

Proposé par Jonathan Tremblay

Appuyé par Julie Dufour

Conseil municipal du 5 mars 2018

CONSIDÉRANT que M. Germain Tremblay, 5322, chemin Saint-Martin, La Baie, G7B 3N9, sollicite une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre l'aliénation, le lotissement et une utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie de terrain d'une superficie de 1 354,7 mètres carrés correspondant à une partie du lot 4 012 904 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la partie concernée servira à l'agrandissement du terrain résidentiel situé au 5322, chemin Saint-Martin et situé à l'intérieur d'un ilot déstructuré reconnu par la CPTAQ (superficie de 645,3 mètres carrés);

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du terrain à l'intérieur d'un ilot déstructuré permettra d'inclure les bâtiments accessoires (piscine, garage, haie...) avec la propriété résidentielle;

CONSIDÉRANT que la demande est située dans la zone agricole permanente et que la réglementation permet l'agrandissement d'un terrain;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas, hors de la zone agricole, un espace approprié disponible pour agrandir la propriété concernée;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'ajout d'usage non agricole;

À CES CAUSES il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de M. Germain Tremblay, 5322, chemin Saint-Martin, La Baie, G7B 3N9 qui sollicite une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre l'aliénation, le lotissement et une utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie de terrain d'une superficie de 1 354,7 mètres carrés correspondant à une partie du lot 4 012 904 du Cadastre du Québec.

La partie concernée servira à l'agrandissement du terrain résidentiel situé au 5322, chemin Saint-Martin et situé à l'intérieur d'un ilot déstructuré reconnu par la CPTAQ (superficie de 645,3 mètres carrés).

Adoptée à l'unanimité

7.8 MODIFICATION DU RÈGLEMENT VS-R-2018-10;

VS-CM-2018-109

Proposé par Brigitte Bergeron

Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le règlement VS-R-2018-10 lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de modifier l'article 3 dudit règlement;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie l'article 3 du règlement VS-R-2018-10 afin de :

1. REMPLACER le montant « 4 660 000 \$ » par le montant « 4 415 881 \$ »;

2. REMPLACER le montant « 710 000 \$ » par le montant « 591 416.95 \$ »;
3. REMPLACER le montant « 5 370 000 \$ » par le montant « 4 415 880.76 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

7.9 SOLIDARITÉ ENVERS LES IMMIGRANTS ORIGINAIRES DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE VICTIMES DE PRATIQUES ESCLAVAGISTES EN LIBYE – APPUI À LA VILLE DE MONTRÉAL;

VS-CM-2018-110

Proposé par Éric Simard

Appuyé par Michel Potvin

CONSIDÉRANT qu'au début du mois de juin, Amnistie Internationale alertait les autorités internationales sur des cas d'esclavages en Libye, citant des rapports de l'Observatoire International des migrations et le recoupement des témoignages recueillis par les chercheurs d'Amnistie;

CONSIDÉRANT que des centaines de migrants originaires d'Afrique subsaharienne sont systématiquement victimes d'homicides, d'enlèvements contre rançon, d'esclavage et de travail forcé, de viol et d'autres atteintes aux droits humains;

CONSIDÉRANT qu'à la Conférence des Nations-Unies de Durban, en Afrique du Sud, en 2001, les pays membres participants ont reconnu à l'unanimité l'esclavage comme une abomination;

CONSIDÉRANT que le 21 novembre 2017, le Conseil de sécurité des Nations-Unies condamnait unanimement « *avec la plus grande fermeté tous les actes de traite d'êtres humains, en particulier de femmes et d'enfants, qui représentent la grande majorité des victimes de la traite* »;

CONSIDÉRANT l'effroi et la douleur provoqués par ces images d'horreur chez de nombreux Saguenéens, particulièrement les Afrodescendantes et Afrodescendants;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay condamne le racisme et les pratiques esclavagistes auxquels ont été soumis des centaines de migrants originaires d'Afrique subsaharienne en Libye;

QUE la Ville de Saguenay enjoigne le gouvernement canadien à faire pression sur les autorités libyennes afin que cessent sans délai ces abominations, crimes contre l'Humanité;

ET QUE cette résolution soit transmise aux députés fédéraux du territoire de la Ville de Saguenay ainsi qu'à la Ville de Montréal afin de manifester notre appui;

Adoptée à l'unanimité

**7.10 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC – ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE –
CONSTRUCTION D’UN NOUVEAU PONT;**

VS-CM-2018-111

Proposé par Marc Pettersen

Appuyé par Julie Dufour

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay souhaite la construction d’un nouveau pont sur la Rivière-Saguenay afin de corriger notamment les problèmes reliés à la sécurité publique, sécurité incendie et circulation auxquels la Ville est confrontée au quotidien en raison de la présence d’un seul pont reliant les deux rives;

CONSIDÉRANT qu’un nouveau pont permettrait de développer l’économie de la rive nord du Saguenay en facilitant les transits d’une rive à l’autre, en augmentant la sécurité en ce qui concerne le transport des produits dangereux et l’accès aux véhicules d’urgence et en maximisant le transport en commun,

CONSIDÉRANT l’augmentation du trafic sur le Pont Dubuc d’année en année qui préoccupe les élus de la Ville de Saguenay et le flot régulier de travailleurs circulant entre les deux rives du Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay demande au ministre des Transports du Québec de commander une étude socio-économique dans les meilleurs délais afin de valider la pertinence de construire un nouveau pont sur la Rivière-Saguenay;

ET QUE la Ville de Saguenay demande au ministre de pouvoir participer à l’élaboration du contenu de l’étude avant que le mandat de réalisation ne soit confié;

Avant le vote sur la proposition, le conseiller Kevin Armstrong, appuyé du conseiller Jean-Marc Crevier propose un amendement à la résolution principale afin de retrancher le premier considérant en entier;

Cette proposition d’amendement est rejetée à la majorité seuls les conseillers Kevin Armstrong et Jean-Marc Crevier ayant voté en faveur.

Avant le vote sur la proposition, la conseillère Julie Dufour, appuyée du conseiller Jonathan Tremblay propose un second amendement à la résolution principale afin de modifier le premier considérant afin que la résolution se lise comme suit :

CONSIDÉRANT que la présence d’un seul pont reliant les deux rives pourrait notamment provoquer des problèmes reliés à la sécurité publique, à la sécurité incendie et à la circulation;

CONSIDÉRANT qu’un nouveau pont permettrait de développer l’économie de la rive nord du Saguenay en facilitant les transits d’une rive à l’autre, en augmentant la sécurité en ce qui concerne le transport des produits dangereux et l’accès aux véhicules d’urgence et en maximisant le transport en commun,

CONSIDÉRANT l’augmentation du trafic sur le Pont Dubuc d’année en année qui préoccupe les élus de la Ville de Saguenay et le flot régulier de travailleurs circulant entre les deux rives du Saguenay;

Conseil municipal du 5 mars 2018

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay demande au ministre des Transports du Québec de commander une étude socio-économique dans les meilleurs délais afin de valider la pertinence de construire un nouveau pont sur la Rivière-Saguenay;

ET QUE la Ville de Saguenay demande au ministre de pouvoir participer à l'élaboration du contenu de l'étude avant que le mandat de réalisation ne soit confié;

Cette deuxième proposition d'amendement est adoptée à la majorité seuls les conseillers Jean-Marc Crevier et Raynald Simard étant en défaveur.

8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 3 avril 2018 dans la salle Pierrette-Gaudreault de l'arrondissement Jonquière, 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière, à 19h.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue à 20h05.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue à 20h25 à 20h58.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2018-112

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Brigitte Bergeron

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 20h58.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 3 avril 2018.

MAIRESSE

GREFFIÈRE

CD/sh

